

# **COMPAGNIE THÉÂTRALE TOUJOURS SI TELLEMENT**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
et son décret d'application du 16 août 1901  
Siège social : 20 bis, boulevard Arago – 75013 Paris

---

## **Procès-verbal de création**

**22 janvier 2025**

Le 22 janvier 2025, les membres de l'association dénommée : « Compagnie Toujours si tellement » (TST) se sont réunis en assemblée constitutive et après discussion et échange de vues ont adopté les statuts ci-annexés.

### **1 – Désignation des membres du Bureau**

#### **Membres du Bureau**

- François de Bohan, président : 20 bis, boulevard Arago – 75013 Paris, étudiant
- Naama Drahdy, secrétaire : 16, rue Marie Laurencin – 75012 Paris, étudiante en doctorat
- Marguerite Leroy, trésorière : 16, boulevard Jules Ferry – 75011 Paris, étudiante en doctorat

Il n'y a pas, à ce jour, d'autres membres du conseil d'administration.

### **2 - Mandat**

Le président, François de Bohan, et le bureau donnent mandat à la directrice artistique de la compagnie nouvellement nommée, Lucile ROSE, pour effectuer les formalités d'enregistrement des présentes décisions et toutes formalités qui en découlent, ainsi que tout acte au près des tiers (préfecture, banque, etc.) permettant la bonne continuité du fonctionnement de l'association. Le président donne délégation de signature, de pouvoir y compris de le représenter, à Lucile ROSE, 5 rue de Lille 75007 Paris, directrice artistique de la compagnie, pour ce faire pendant un an.

À Paris, le 22 janvier 2025

François de BOHAN  
Président

Lucile ROSE  
Directrice artistique de la compagnie TST,  
mandataire

